



Rédaction :
Julie Belleil, Directrice de la vie étudiante
Baptiste Briole, Directeur des affaires juridiques
Michel Blanche, Directeur du centre de santé

Note d'information : Plan de prévention bizutage rentrée 2018

Cette note a pour objet de récapituler les actions mises en œuvre par l'Université de Nantes pour prévenir les actes de bizutage à l'encontre de ses étudiants à la rentrée 2018.

Rappel : Eléments de définition

« Le bizutage est le fait d'amener une personne à subir ou à commettre des actes humiliants ou dégradants lors de manifestations ou de réunions liées aux milieux scolaire et socio-éducatif, quel que soit le lieu où elles se déroulent.

Le bizutage est un délit, puni de 6 mois d'emprisonnement et de 7.500 € d'amende, et ce, que la victime soit consentante ou non. »

Code pénal : articles 225-16-1 à 225-16-3

Implication de l'établissement et responsabilités

L'organisation, l'aide, la tolérance ou la caution, apportées par les dirigeants ou par les représentants de l'Université de Nantes peut entraîner la condamnation à une amende et la fermeture des locaux ayant servi au bizutage.

Par ailleurs, notre université est engagée aux côtés de ses partenaires dans la prévention de ces phénomènes, par conséquent cet engagement emporte une responsabilité de notre établissement vis-à-vis des dispositifs mis en commun.

Plan de prévention mis en place à l'Université de Nantes

La Direction de la vie étudiante a travaillé conjointement avec la Direction des affaires juridiques et le Cabinet du recteur d'académie, pour établir un plan de prévention en cohérence avec les actions mises en place par le Ministère de l'ESR.

A destination des associations étudiantes

Objectif : Sensibiliser les associations de filières à la problématique du bizutage et les responsabiliser dans le cadre de l'organisation de leurs événements d'intégration

Un e-mail et un courrier vont être adressés, mi-juin, aux associations étudiantes des composantes. Le message se veut avant tout informatif et préventif. L'accent est mis sur le rôle intégrateur des associations sur le temps de rentrée et la responsabilité des organisateurs. La définition du bizutage est rappelée. Les responsables associatifs sont prévenus des sanctions encourues en cas de fait avéré de bizutage dans le cadre de l'organisation d'un événement d'accueil.

Les directeurs de composante ainsi que le réseau des référents FSDIE des différentes composantes de l'Université de Nantes seront mis en copie de cet envoi.

A destination des directions de composantes

Objectif : Sensibiliser les directeurs de composantes

Comme l'année passée, la Vice-présidente vie étudiante viendra à la rencontre des directeurs de composante pour échanger avec eux sur cette question. Suite à cet échange, un courrier leur sera adressé leur donnant des éléments d'éclairages et des conseils pratiques.

Les secrétaires généraux des composantes seront en copie de cet envoi.

L'espace « Document des services » de la DVE sur l'Intranet des personnels sera mis à jour et enrichi.

A destination des instances

Objectif : *Evaluer les actions mise en place*

Un bilan des actions mises en œuvre pourra être présenté CFVU en fin d'année universitaire.

A destination des étudiants

Objectifs : *Informers les étudiants pour prévenir les actes de bizutage, dénoncer ces pratiques et donner aux victimes des contacts utiles pour réagir.*

La direction de la vie étudiante se charge de diffuser auprès des étudiants la campagne de communication du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. L'objectif est d'informer les étudiants sur leurs droits et de faire connaître le numéro vert « SOS étudiant » au plus grand nombre.

Une page spécifique est créée sur l'Intranet étudiant pour rappeler la définition du bizutage et donner des conseils pratiques.

La DVE travaille conjointement avec le SUMPPS pour améliorer la connaissance de la problématique par nos personnels de santé et nos assistants sociaux. Nous pourrions ainsi favoriser la libération de la parole pour les étudiants et faciliter les signalements.

Pour répondre à la demande des services compétents du Rectorat, un bilan complet des actions entreprises par l'Université est produit et transmis chaque année.